

N° 390  
Septembre  
Octobre  
2015



# infos

## communales

### Baelen - Membach



#### Dossiers

## La station sismique de Membach

#### Histoire

- Les Baelenois sont ils des Eburons ?

#### Nature

- Le Rouge-gorge

#### En bref

- Focus sur les abeilles
- Les activités de la rentrée
- Achat groupé d'arbres hautes-tiges
- Pesticides : les zones tampons



Commune de

Baelen

Un slogan pour notre commune :  
le concours continue







## Rôle de garde des médecins

Le médecin généraliste de garde (week-end et jours fériés) est joignable au numéro unique : **1733**.

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, le week-end du vendredi 19h au lundi 8h et les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h.

**En semaine, le numéro pour contacter le médecin généraliste de garde est le 087/33.87.00**, toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin.

### Région Dolhain-Baelen-Welkenraedt

#### Adresses des médecins

<b>Limbourg</b>	
<b>DEGROS Emile</b> .....	087.76.20.81
Rue O. Thimus 33 DOLHAIN	
<b>FOURIR Béatrice</b> .....	087.76.31.21
Rue J. Wansart 11 GOE	
<b>MILET Jean-Pierre</b> .....	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile) .....	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
<b>MILET Séverine</b> .....	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile) .....	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
<b>STEVENS Anne-Françoise</b> .....	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
<b>TIQUET Marie-Pierre</b> .....	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
<b>TRAN Quang Hiep</b> .....	087.44.58.81
Chemin du Meunier 15 BILSTAIN	

<b>Baelen S/Vesdre</b>	
<b>STAINIER Xavier</b> .....	087.76.39.04
Route d'Eupen 6 BAELEN	
<b>XHAUFLAIRE José</b> .....	087.76.30.81
Rue du Thier 19-21 BAELEN	

<b>Welkenraedt</b>	
<b>ADLJU Arsalan</b> .....	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 WELKENRAEDT	
<b>ANCION Thierry</b> .....	087.88.17.17
Avenue des Aubépines 14 WELKENRAEDT	
<b>DEJALLE Joseph</b> .....	087.88.16.05
Rue Nishaye 30 HENRI-CHAPELLE	
<b>ESSER Patrick</b> .....	087.88.28.44
Rue Reine Astrid 34 WELKENRAEDT	
<b>JOSKIN Benoît</b> .....	087.88.17.44
Rue de la Croix 14 WELKENRAEDT	
<b>ORBAN Thierry</b> .....	087.88.32.22
Rue de l'Usine 17 WELKENRAEDT	
<b>PICQUOT Eric</b> .....	087.88.07.43
Rue de l'Eglise 5 WELKENRAEDT	
<b>RÖMER Bernard</b> .....	087.88.23.12
Rue du Centre 2 WELKENRAEDT	

<b>Lontzen</b>	
<b>FRANCK Alain</b> .....	087.88.01.82
Rue de l'Eglise 47/A LONTZEN	

## LE MOT DU BOURGMESTRE

Comme je l'ai fait précédemment pour le Roy de la St Paul, j'adresse toutes mes félicitations à Alex Cools qui a vu son rêve de sociétaire se réaliser en devenant, le 29 juin dernier, le nouveau Roy de la St Jean. Belle récompense pour ce bénévole discret et actif, très attaché à la vie de son village qui attendait ce moment de « gloire » depuis plus de quarante ans.

L'été qui se termine est la période qui offre à tous les habitants de notre commune l'occasion, au travers d'événements folkloriques, sportifs, culturels, la possibilité de rencontres, de moments de distraction, d'échanges conviviaux qui créent et entretiennent les liens qui font de notre village un endroit où il fait bon vivre.

Toutes ces festivités étant le fruit du travail d'une quantité de bénévoles qui se dépensent sans compter afin de nous offrir ces moments de détente, je tiens particulièrement à les remercier pour leur travail et les encourager à persister dans leur enthousiasme et les assurer du soutien inconditionnel des autorités communales. Soutien qui se traduit notamment par le travail dans l'ombre du personnel administratif qui veille à ce que toutes les manifestations se déroulent dans la légalité et en toute sécurité, notamment par la rédaction des arrêtés du Bourgmestre. A saluer aussi, le travail des ouvriers communaux chargés de la mise à disposition du matériel sollicité par les sociétés organisatrices.

La perception de l'action politique au sein d'une commune se base souvent, et c'est bien normal, sur les « grands chantiers », sur ce qui est visible et susceptible de contribuer à l'amélioration du cadre de vie du citoyen.

En marge de ces actions, il est un travail quotidien assuré par les membres du Collège qui garantit la bonne gestion de notre commune et qui vise à répondre à la demande des habitants de notre commune.

Deux exemples :

Le Collège communal a relancé un marché visant à la révision du portefeuille d'assurances de la commune et du CPAS ; résultat de cette démarche, une économie annuelle et récurrente de +/- 35.000 euros.

La convention signée avec bpost SA relative à l'installation d'un distributeur de billets. Ce distributeur, accessible à tous, se situera dans l'ancienne cour de récréation, jouxtant la maison communale de Baelen, qui sera affectée à un parking dans le cadre des travaux de l'aménagement du cœur du village. Les travaux d'installation de ce distributeur devraient débuter dans les prochaines semaines.

Le mois de septembre est synonyme de rentrée que je vous souhaite agréable et sereine après des vacances qui ont permis à tout un chacun de se ressourcer et de recharger ses batteries. Bonne reprise à toutes et tous...

Votre Bourgmestre,  
Maurice Fyon



Administration communale de Baelen · rue de la Régence 1 · 4837 BAELEN  
Tél. : 087 76 01 10 · Site internet : [www.baelen.be](http://www.baelen.be)

Bulletin communal bimestriel  
Editeur responsable: Maurice FYON, Bourgmestre  
Rédaction et coordination: Maurice FYON

Prochaine édition: novembre-décembre 2015 distribué vers le 9 novembre 2015

**Date limite de remise des documents: 15 octobre 2015.**  
Envoi de documents par e-mail à « [bulletincommunal@baelen.be](mailto:bulletincommunal@baelen.be) » en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, **photos en format.jpg à envoyer en pièce jointe.**

**SITE INTERNET DE  
LA COMMUNE DE BAELEN**  
[www.baelen.be](http://www.baelen.be)

**BUREAUX  
DE L'ADMINISTRATION  
COMMUNALE**

Lundi ..... 8h30 - 12h  
Mardi ..... 8h30 - 12h et 14h - 16h  
Mercredi ..... 8h30 - 12h  
Jeudi ..... 8h30 - 12h et 14h - 16h  
Vendredi ..... 8h30 - 12h  
Samedi ..... 9h - 12h (permanence)  
**(permanence cartes d'ident. électr.  
uniquement les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois.)**

Sur rendez-vous les lundi, mercredi  
et vendredi après-midi

**BUREAUX FERMÉS**

L'Administration communale sera  
fermée

- le lundi 2 novembre (Toussaint)
- le mercredi 11 novembre (Armistice).

**ATTENTION !**

**Cartes d'identité électroniques belges.**

Du lundi au vendredi suivant l'horaire  
habituel et uniquement les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedis  
du mois (de 9 à 12 h).

**ETAT-CIVIL**

**Naissances**

Malcolm KENNE, Sur les Roches, 2 (19/06)  
Sam CHRISTOPHE, Forges, 45/2 (22/06)  
Zoé MARGREVE, Oeveren, 12 (30/06)  
Florian ANTOINE, La Sablière, 28 (07/07)  
Florine HERZET, Boveroth, 70/A (22/07)  
Gaël GEORIS GUSTIN, Overoth, 8/A (23/07)  
Tess LESPIRE, Au Congo, 1 (23/07)  
Alexy GUTIERREZ-BENGOCHEA, rue Cardijn, 4 (14/08)

**Mariages**

Bernhard VERHEYEN et Chantal RADERMECKER,  
rue du Thier, 38 (27/06)  
Pascal PIROT et Kathleen MERTENS,  
rue de la Régence, 11 (11/07)  
Laurent CHRISTOPHE et Séverine PEQUET,  
Ma Campagne, 2 (23/07)

**Décès**

Marlène BELLIN, rue Longue, 8/2 (28/06)  
Alphonse TRIBELS, époux de Georgette Thissen,  
rue Albert 1<sup>er</sup>, 17 (16/07)  
Maria ROSENSTEIN, vve de Erich Miessen,  
rue du Pensionnat, 7 (04/08)  
Erika MORAY, vve de Mihály Fehér,  
rue du Pensionnat, 7 (04/08)  
Marcel NEYKEN, époux de Marie-Louise Bours,  
route Jean XXIII, 5 (05/08)  
Hedwig KEIL, vve de Helmut Müller,  
rue du Pensionnat, 7 (06/08)  
Suzanne SCHMETZ, vve de Roger Kirch,  
rue du Thier, 44 (11/07)  
Anna HAAG, vve de Henri Van Ael,  
Boveroth, 12 (18/07)  
Hildegard BECKERS, épouse de Heinrich Verheyen,  
route d'Eupen, 206 (23/07)  
Marie GALIMARD, vve de Maurice Dumonceaux,  
rue du Pensionnat, 7 (03/08)  
Alain VLUGGEN, époux de Isabelle Caldarone,  
rue des Millepertuis, 4 (03/08)

**PARUTIONS 2014 DU BULLETIN COMMUNAL : planning**

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
nov/déc 2015	<b>15-oct.-15</b>	lundi 9 novembre

**N.B.** La date de distribution reste indicative et peut varier de quelques jours.  
La Commune de Baelen ne peut en être tenue responsable.

**REMERCIEMENTS**

Une visite, un simple geste, une fleur, une prière, des paroles gentilles et réconfortantes, autant de témoignages de sympathie qui nous ont donné du courage à supporter notre peine lors du décès de notre cher défunt

**Monsieur Erich MEYER, époux de Margret DROSTE**

*Son épouse, ses enfants et petits-enfants, ainsi que tous les membres de la famille vous remercient de tout cœur.*

*Qu'il est précieux de se sentir entourés en ces moments.*

Très touchés de votre affection et des témoignages de soutien dont vous avez fait preuve lors du décès de

**Monsieur Marcel NEYKEN, époux de Marie-Louise Bours,**

*son épouse, ses enfants, petits-enfants et tous les membres de la famille vous remercient de votre présence et de vos manifestations de sympathie à leur égard.*



**Marlène  
Bellin**

*"Ce qui compte, ce ne sont pas les années qu'il y a eu dans une vie.  
C'est la vie qu'il y a eu dans ces années."*

Nous vous remercions pour votre présence à nos côtés, votre soutien et bravo pour tous vos élans de solidarité au nom de Marlène.

Grâce à votre générosité, **3609€** ont été récoltés afin de soutenir l'équipe Interface pédiatrique de St. Luc et l'ASBL Rêve Bleu.

Vous pouvez continuer à soutenir ces équipes en souvenir de Marlène:  
ASBL Rêve Bleu : BE29 7755 9551 6464.  
L'équipe Interface : BE34 3631 1005 1590.



Famille Bellin-Phan

**Documents de voyage : pensez-y à temps...**

Avant chaque départ à l'étranger, il est conseillé de s'informer sur les documents de voyage exigés, soit auprès de votre bureau de voyage ou sur le site web des Affaires Etrangères : <http://www.diplomatie.be> : rubrique « En voyage » / « Documents de voyage ».

**Nous vous rappelons que tout enfant de moins de 12 ans doit être en possession d'une Kids-ID (document d'identité électronique avec photo) ou d'un certificat d'identité en carton avec photo valable, dès qu'il passe la frontière belge et pour les voyages effectués au sein de l'Europe.**

Afin de recevoir la Kids-ID à temps, **la demande doit être introduite auprès de l'administration communale au moins 3 SEMAINES AVANT la date de départ prévue** (ce délai est exigé pour la fabrication et la livraison de la Kids-ID).

**L'enfant doit en outre être présent et accompagné de l'un de ses parents.**

Il faudra également se munir d'une photo d'identité répondant aux mêmes critères que ceux requis pour la confection des autres cartes d'identité électroniques (fond blanc...).

En procédure normale, le coût s'élève à **6,10 €**.

**En cas d'introduction d'une demande de Kids-ID ou de passeport de voyage hors délai, il faudra recourir à la procédure d'urgence dont le coût atteint 109,80 ou 174,30 € selon le cas !**

Tous les pays ne reconnaissent pas la Kids-ID comme étant un document d'identité valable : veuillez consulter le tableau du S.P.F. Affaires Etrangères sur le site du Registre National, à l'adresse suivante : <http://www.ibz.rn.fgov.be> : rubrique « Kids-ID » / « Accès à l'étranger ».

**Pour demander une Kids-ID, vous pouvez vous présenter aux bureaux de l'administration durant les heures d'ouverture en semaine, ou lors des permanences cartes d'identité du samedi (le premier et troisième samedi de chaque mois)**



**Heures d'ouverture des bureaux :**

Lundi	8h30 - 12h 13h30 - 16h00
Mardi	8h30 - 12h Après-midi sur rendez-vous
Mercredi	8h30 - 12h 13h30 - 16h00
Judi	8h30 - 12h Après-midi sur rendez-vous
Vendredi	8h30 - 12h Après-midi sur rendez-vous

**Permanences à Baelen tous les vendredis de 9h00 à 12h00 dans les locaux de l'Agence Locale pour l'Emploi, rue de la Régence, 6.**

Place des Combattants 21  
B-4840 Welkenraedt  
Tél. : **087/69.32.00** - Fax : **087/69.32.09**



**Agence Locale pour l'Emploi de Baelen (ASBL)**

**Du 30 juin au 18 septembre, le bureau de l'ALE sera ouvert tous les lundis de 13h à 16h30. A partir du 21 septembre, le bureau sera à nouveau ouvert les jeudis de 9h à 12h.**

Rue de la Régence, 6 - 4837 Baelen  
Tél. 087/76.01.28 - Fax 087/76.01.17  
[ale@baelen.be](mailto:ale@baelen.be)

**collecte des déchets ménagers**

A Baelen et à Membach, le jour de collecte des déchets est le **LUNDI** : chaque semaine pour les déchets ménagers, une semaine sur deux pour les PMC et papiers/cartons (à vérifier dans votre calendrier Intradel).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 18h ou le lundi avant 6h.

**11 NOVEMBRE 2015 - ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE**

Les représentants des Anciens Combattants de Baelen-Membach vous invitent à participer nombreux aux manifestations qu'ils organisent comme suit :

**Relais sacré : le dimanche 8 novembre 2015**

à 12h40, au monument de Baelen, et à 12h50, sur la place Th. Palm à Membach.

**11 novembre à Membach**

9h00 : Accueil des Anciens Combattants à la maison communale par M. le Bourgmestre, MM. les Echevins, Mme la Présidente du CPAS ainsi que Mmes et MM. les Conseillers communaux. Les présidents et délégués des sociétés locales, les enseignants ainsi que les enfants de l'école de Membach seront associés à cette manifestation.

Départ en cortège pour le dépôt de fleurs aux deux monuments, rue des Fusillés, place Th. Palm, ainsi qu'au cimetière de Membach.

**11 novembre à Baelen**

10h30 : Messe fondée par les Anciens Combattants en l'église Saint-Paul. Réception des Anciens Combattants devant l'église. Les présidents et délégués des sociétés locales, les enseignants ainsi que les enfants de l'école de Baelen seront associés à cette manifestation.

Après la messe, dépôt de fleurs aux Monuments aux Morts et départ en cortège à travers le village.

Réception à la cafétéria du Foyer culturel.

Cordiale bienvenue à tous.

Pour la F.N.C. : M. Henri BASTIN, Porte-drapeau

Par le Collège,

La Directrice générale,

C. PLOUMHANS

Le Bourgmestre,

M. FYON



## Poste de Police de Baelen

Tél. : 087/76.66.71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 19h00 le vendredi. (Tél. : 087/343.580.)  
En cas d'urgence, formez le 101

Heures d'ouverture :

**Lundi, mardi, jeudi** : de 9h30 à 11h30

**Mercredi, vendredi** : de 15h00 à 17h00

**1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois** : de 9h30 à 10h30

## PROPRETE et TRANQUILLITE PUBLIQUES

A la demande de plusieurs personnes, nous rappelons à tous les propriétaires d'animaux leur devoir civique relatif à la propreté publique ainsi qu'à la tranquillité afin de permettre à chacun de profiter agréablement de son environnement et des espaces publics :

*Ordonnance de police administrative générale de la commune de Baelen - Conseil communal, séance du 16/06/2014 :*

### « Déjections canines »

Article 156.2. :

« Il est interdit de laisser les animaux que l'on a sous sa garde déposer leurs excréments sur l'espace public ou sur tout terrain dont le maître de l'animal n'est pas le propriétaire ou le locataire, à l'exception des avaloirs et des canisites s'il en existe à cet effet. Dans l'hypothèse où cette obligation ne peut être respectée pour des raisons indépendantes du gardien de l'animal, ce dernier sera tenu de ramasser les déjections à l'aide du matériel nécessaire et de le déverser dans un avaloir.

Par ailleurs, toute personne accompagnée d'un chien doit être munie du matériel nécessaire au ramassage des déjections de celui-ci et est tenue de présenter ledit matériel à la réquisition d'un agent qualifié. »

### « Aboiements intempestifs »

Article 129 :

« 129.1. En tous temps et en tous lieux, les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent faire cesser les aboiements si ceux-ci ne correspondent pas à une nécessité telle que d'avertir d'une intrusion dans la propriété ou d'une agression.

129.2 Si les chiens sont laissés sans garde, les propriétaires ou détenteurs doivent prendre des dispositions pour, soit empêcher les chiens d'aboyer intempestivement, soit faire en sorte que les aboiements ne puissent troubler la tranquillité du voisinage. »

**Merci et félicitations à ceux et celles qui, depuis toujours, appliquent ces règles, respectant ainsi la quiétude de leur voisinage et la sérénité de leur animal.**

**WAF!**



## Un slogan pour notre commune? A vous de jouer !

Dans le cadre de son Opération de développement rural, la commune veut se doter d'une image attractive, fédératrice, dynamique, tournée vers l'avenir.

Pour ce faire, un concours est lancé auprès des habitants (et abonnés au Bulletin communal) en vue d'élaborer :

- dans un premier temps, **un slogan** (formule concise et frappante), permettant d'identifier la commune; celui-ci pourra prendre en compte ses caractéristiques géographiques, historiques, culturelles, socio-économiques et s'inspirer des objectifs du Programme communal de développement rural: « Baelen, commune créa(c)tive, exemplaire, reliée ».
- dans un second temps, **un logo** (visuel illustrant ce slogan)

Les propositions de slogan peuvent donc être accompagnées d'un logo. Cependant, c'est le slogan qui sera prioritairement sélectionné.

Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule proposition.

### Comment participer ?

Le slogan sera transmis à l'Administration communale pour le 15 octobre au plus tard, sous enveloppe, avec la mention « concours Slogan ». Les coordonnées complètes du participant seront écrites sur un support indépendant du slogan.

La Commission Locale de Développement Rural appréciera les propositions présentées et fera une proposition de classement auprès du Conseil communal, qui sélectionnera le slogan retenu.

**Un prix de 100 € sera offert au lauréat.**



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral

Affaires étrangères,

Commerce extérieur et

Coopération au Développement

## Soyez heureux de partir en voyage mais... Ne souriez plus sur vos photos de passeport !

Si vous avez besoin d'un nouveau passeport, soyez très attentif à votre photo.

Elle doit en effet être conforme aux normes de l'O.A.C.I. (Organisation de l'Aviation Civile Internationale). Ces normes sont plus strictes que par le passé. Si votre photo n'est pas conforme, votre commune devra la refuser.

Quatre réflexes de base à adopter. Lorsque vous faites votre photo, pensez à :

- Avoir une **expression neutre** : bouche fermée, pas de sourire.
- Garder la **tête et les épaules droites**, face à l'objectif.
- Bien **dégager votre visage** : on doit voir votre front, votre menton et la naissance de vos oreilles.
- Avoir les **yeux bien visibles** : pas de reflet dans les lunettes, pas de verres teintés, pas de monture trop large ou qui passe au ras des yeux.

Tous les autres critères de l'O.A.C.I sont aussi très importants.

Pour en savoir plus et pour voir des exemples concrets, rendez-vous sur :

**[www.photopasseport.be](http://www.photopasseport.be)**



■ **Distribution du bulletin communal**

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les 3 boulangeries de notre commune ainsi qu'à la librairie « Chez tante Jack ».

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

■ **Faire paraître de l'info dans le bulletin communal**

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société Régifo (tél 071/74.01.37) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à « bulletincommunal@baelen.be » un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (0476/40.67.14).

**Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !**

■ **Focus sur les abeilles**



Les abeilles sauvages et domestiques jouent un rôle clé dans le maintien de la biodiversité et sont à la base de nos paysages et de nos écosystèmes. Elles sont essentielles

pour la production alimentaire et notre bien-être. Mais de nombreuses menaces pèsent sur elles. Durant toute l'année 2014, un sondage a été effectué afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des expériences qui fonctionnent et de ce qu'il reste à améliorer en matière de sensibilisation au déclin des abeilles domestiques et sauvages. Plus précisément, le but était de faire un état des lieux des outils de communication les plus utiles pour sensibiliser sur le sujet. Le taux de réponse important a montré l'intérêt porté aux abeilles. Il ressort du sondage que de nombreux outils existent déjà, et qu'internet a un rôle important à jouer pour le partage d'information. Le site web [www.vivelesabeilles.be](http://www.vivelesabeilles.be) a été développé dans cette optique. Ce site vise à rassembler les informations nouvelles et existantes sur les abeilles sauvages et les abeilles domestiques, afin de vous encourager à agir en faveur de ces animaux merveilleux. Nous vous invitons à le découvrir au plus vite !

■ **Hôtel incendié**

Dans le précédent bulletin communal, nous vous présentions les deux hôtels à insectes installés le long du sentier PICVerts. Le 9 août dernier, l'un de ces abris a été incendié. Les pompiers sont intervenus pour éviter que le feu se propage à la végétation qui l'entoure. Cet acte de vandalisme aura donc un coût, qui sera pris en charge par la communauté... Dommage, et surtout évitable.

Rappelons que le maintien de nos lieux de vie et du petit patrimoine public repose sur l'utilisation correcte des zones publiques par ceux qui y circulent, y organisent des activités et y jouent. Le groupe de bénévoles qui avait mis en place l'hôtel à insectes a déjà entrepris de le reconstruire. Un cadre de vie agréable passe par le respect du travail des autres. Tous ensemble, on peut contribuer à veiller au respect des biens publics, qui nous appartiennent collectivement.



■ **La totalité du territoire wallon cartographié**

La Wallonie dispose désormais d'une cartographie complète de son territoire au travers du Projet Informatique de Cartographie Continue (PICC). Ce projet offre une carte hyper détaillée

du territoire wallon, bien plus encore que les cartes Google ! Il reprend tous les composants du paysage, bâtiments, détails des voiries, haies,... Grâce à la 3D, les hauteurs des constructions et le relief peuvent également apparaître à l'écran.

La consultation de ce référentiel cartographique est très utile pour de nombreux professionnels, mais les citoyens peuvent également le consulter, via l'application WalOnMap du géoportail de la Wallonie (<http://geoportail.wallonie.be>).

■ **Nouvelle législation « Pesticides » en Wallonie : les zones tampons**

**Qu'est-ce que c'est ?**

Une zone tampon est une zone sur laquelle l'épandage de produits phytopharmaceutiques est interdit. L'interdiction de pulvériser sur ces zones est d'application depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Pourquoi ?**

L'objectif de l'instauration de zones tampons est la réduction des contaminations des eaux de surface et des eaux souterraines. En effet, lorsqu'on pulvérise un produit chimique sur un terrain revêtu d'asphalte, béton, pavés, graviers, etc., le produit ruissèle et se retrouve dans les égouts, via un filet d'eau et un avaloir par exemple. Les eaux usées des égouts sont acheminées jusqu'à un cours d'eau, généralement en passant dans une station d'épuration qui, comme son nom l'indique, épure l'eau mais pas au point de la débarrasser des produits phytopharmaceutiques.

D'autre part, l'infiltration avec les eaux de pluie dans le sol est un des chemins empruntés par les produits pour affecter les nappes d'eau souterraine. Nos eaux de surface (rivières, ruisseaux, fossés) et nos eaux souterraines (nappes phréatiques) sont ainsi très vite impactées par notre utilisation de produits phytopharmaceutiques.

**Où sont prévues les zones tampons ?**

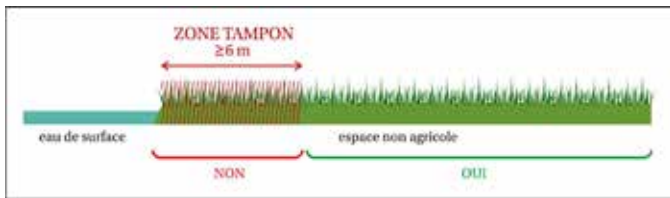
On distingue trois configurations particulières :

1. Les zones liées à un cours d'eau ;
2. Les zones liées à un réseau de collecte des eaux (avaloir, filet d'eau, etc.) ;
3. Les zones en pente.

Les figures ci-dessous schématisent ces situations et indiquent où il est interdit de pulvériser des produits phytopharmaceutiques actuellement par un « **NON** », ou les endroits où c'est encore toléré par un « **OUI** », moyennant le respect de certaines conditions.

**En dehors des zones de cultures et de prairies, une zone tampon est respectée :**

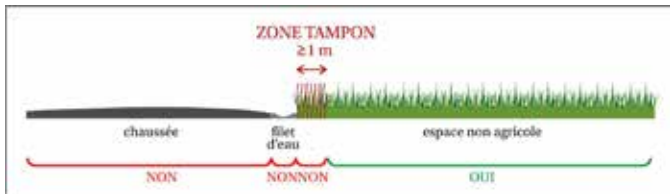
1. le long des eaux de surface sur une largeur minimale de 6 mètres à partir de la crête de berge et ne pouvant être inférieure à celle définie dans l'acte d'agrément du produit :



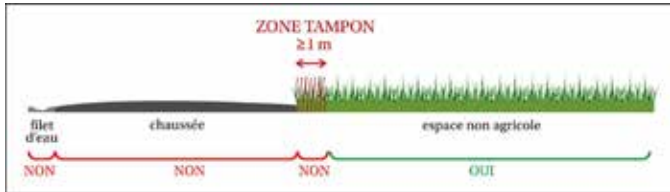
2. le long des terrains revêtus non cultivables (surfaces imperméables ou peu perméables telles que voiries, trottoirs, pavés, graviers, ...) reliés à un réseau de collecte des eaux pluviales (grille, avaloir, filet d'eau, ...) sur une largeur de 1 mètre à partir du terrain revêtu non cultivable et en plus de celui-ci, où il est également interdit de pulvériser :



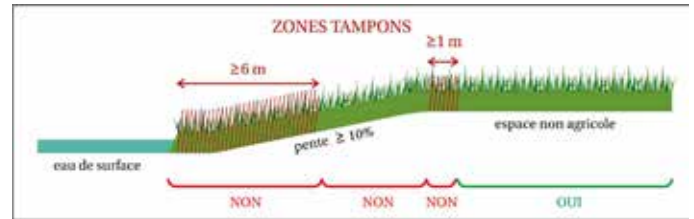
OU



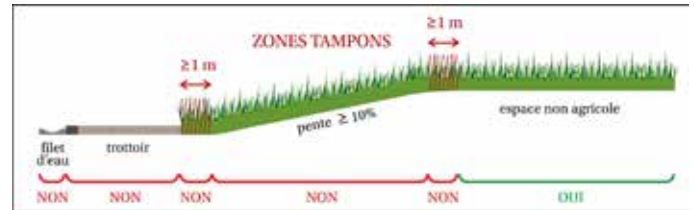
OU



3. en amont des terrains meubles non cultivés en permanence (terrains vagues, talus, ...) sujets au ruissellement en raison d'une pente supérieure ou égale à 10 % et qui sont contigus à une eau de surface ou à un terrain revêtu non cultivable relié à un réseau de collecte des eaux pluviales, sur une largeur de 1 mètre à partir de la rupture de pente :



OU



### Tontes de pelouses

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des tondeuses est **INTERDIT** durant toute la journée, les dimanches et jours fériés, ainsi que les autres jours entre 20h et 8h.

(article 132.2 de l'Ordonnance de police administrative adoptée par le Conseil communal)



### Le parc d'activités économiques Eupen – Baelen

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège).

Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

**SPI** • Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11, 4000 LIEGE • Tél. : 04/230.11.11 Fax : 04/230.11.20 [www.spi.be](http://www.spi.be)

### Projet de « Foire aux initiatives » à Baelen

Que serait la vie dans notre commune sans les activités proposées par les groupements, clubs et associations ? Environnement, sport, culture, ... l'offre est diversifiée et pourtant souvent méconnue.

Pour se faire connaître, pour trouver de nouveaux membres, pour présenter leurs projets et trouver des partenaires, tous ces acteurs du monde associatif veulent se réunir en 2016 dans une grande « Foire aux initiatives » ouverte au grand public.

Lors de cette manifestation, chaque association disposera d'un stand et pourra proposer une animation. Une place sera également faite aux producteurs locaux, ainsi qu'aux citoyens qui mènent des actions ou des projets d'intérêt général.

Telles sont les balises qui ont été fixées jeudi 20 août dernier, lors d'une 1ère réunion qui a réuni une quinzaine de participants. Pour étoffer et préciser cette organisation (notamment fixer définitivement la date de celle-ci, celle du 12 juin 2016 étant provisoirement proposée), une nouvelle réunion se tiendra le mercredi 23 septembre à 20 h à la Maison communale (salle du conseil).

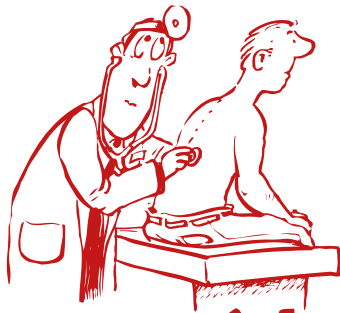
Initié par la Commission locale de développement rural avec l'appui de la Fondation rurale de Wallonie, ce projet est mené par les associations locales: toutes y sont les bienvenues.

Renseignements : FRW [a.orban@frw.be](mailto:a.orban@frw.be) - 080/678470





À partir du  
6 mars 2015



# Mon médecin

les week-ends et jours fériés

Un numéro unique : 1733

## QUAND ?

- **Les weekends :**  
du vendredi 19h  
au lundi 8h du matin.
- **Les jours fériés légaux :**  
de la veille dès 19h  
au lendemain 8h.

## COMMENT ?

- Uniquement sur rendez-vous.
- Tarif conventionné.
- Bancontact.
- Taxi social en journée.
- **En semaine, rien ne change**  
et vous contacterez votre  
médecin comme d'habitude.

## Nouveau système pour les gardes médicales : urgences et continuité des soins

Depuis le mois de mars, le mode de fonctionnement de la garde de médecine générale a subi une profonde restructuration. Ce changement a pour but de pallier la diminution du nombre de médecins généralistes et d'assurer à tous une bonne prise en charge des problèmes médicaux, y compris les week-ends et jours fériés.

### Comment ça marche ?

La nuit (entre 19h et 8h), le week-end (du vendredi 19h au lundi 8h) et les jours fériés, si votre médecin est indisponible, vous pouvez contacter un numéro unique pour toute la région.

**En semaine : 087/33.87.00.**

En semaine (nuits du lundi au jeudi), le médecin de garde pour la région traitera votre appel.

### Le week-end et les jours fériés : 1733

Votre appel parviendra au dispatching de garde et sera traité en fonction de la motivation de l'appel :

- SOIT un rendez-vous sera fixé au poste de garde durant ses heures d'ouverture.
  - › En journée, le poste de garde est situé dans l'ancienne école communale de Henri-Chapelle.
  - › La nuit, vous serez invités à vous rendre au poste de garde de Verviers, rue de la Marne 4 (face aux urgences de l'hôpital de Verviers).
- SOIT, si vous ne pouvez pas vous déplacer, un médecin généraliste de garde vous sera envoyé à domicile.
- SOIT, si la situation nécessite une prise en charge rapide, le préposé contactera le SMUR, qui se rendra d'urgence à votre domicile.

**Attention, le poste de garde est accessible uniquement sur rendez-vous.** Il faut donc toujours appeler le service de garde (1733) avant de vous y rendre.

La réforme de la garde de médecine générale est indispensable pour garantir la pérennité du service de garde dans nos régions et assurer à tous des soins de santé à tout moment. Une fois l'habitude prise, vous constaterez que ces nouveaux services vous faciliteront la vie :

- Le numéro du médecin de garde est toujours le même ;
- Vous ne devrez plus chercher l'adresse du médecin de garde, vous saurez où est le poste de garde ;
- Le poste de garde travaillant sur rendez-vous, votre passage sera de courte durée.

## LE SAVIEZ-VOUS? L'émondage des plantations

Bien des citoyens n'ont pas une information précise concernant certaines obligations en matière de propreté, de salubrité et de tranquillité publiques. Nous avons décidé de publier dans cette rubrique des extraits de l'ordonnance de police administrative générale adoptée par le Conseil communal.

### L'émondage des plantations se trouvant sur les propriétés, en bordure de voirie

**Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par nos agriculteurs :**

- La taille doit avoir lieu au **minimum une fois par an et avant le 1<sup>er</sup> novembre.**
- L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.
- La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux hors agglomération et que les branchages sont déchiquetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm.

**Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée :**

- La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 50 cm de la limite du domaine public.
- La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au-dessus du sol.
- Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doivent être immédiats.

**Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique :**

- La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au-dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.
- La taille ne peut maintenir de débordements au-dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.

Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.



## Cet automne, participez à l'achat groupé d'arbres fruitiers hautes-tiges au Pays de Herve !

Désirez-vous planter quelques fruitiers ou recréer un verger d'anciennes variétés ?

Dans le cadre de la 'Semaine de l'Arbre 2015' (23-29 novembre 2015), Natagriwal, Agra-Ost et Pays de Herve-Futur organisent un achat groupé d'anciennes variétés d'arbres fruitiers hautes-tiges sur l'ensemble du territoire du Pays de Herve.

### Pourquoi planter un arbre fruitier haute-tige d'ancienne variété ?

Les anciennes variétés d'arbres fruitiers hautes-tiges proposées sont particulièrement adaptées aux vergers et prairies pâturées de notre contrée.

Les anciennes pommes, poires, prunes et cerises de nos régions sont un véritable patrimoine : pour leurs saveurs riches et variées d'abord, mais aussi pour leur participation active à la préservation de la biodiversité et à la survie des abeilles, espèce pollinisatrice dont l'activité est essentielle pour l'agriculture et le milieu naturel. De plus, le port des arbres fruitiers hautes-tiges est plus naturel et leur durée de vie plus longue. Finalement, les hautes-tiges sont également plus résistantes aux maladies et aux ravageurs que les basses-tiges.

Sachez également qu'ils ont un tronc d'environ 2 m de haut et leur hauteur totale à la livraison est de 4 à 5 m. **Ces arbres, à taille adulte, peuvent atteindre 8 à 12 mètres de haut.**

Vu la quantité considérable d'arbres achetés, nous bénéficions de conditions tarifaires avantageuses : le prix des arbres fruitiers hautes-tiges est ainsi fixé à **15€/pièce**, sauf les variétés RGF à **17€/pièce**.

Pour commander, c'est très simple.

La liste des variétés disponibles, le bon de commande, ainsi que des conseils de plantation/d'entretien sont disponibles auprès de Pays de Herve-Futur ([www.paysdehervefutur.be](http://www.paysdehervefutur.be) ou par téléphone au 087/66.10.33) et d'Agra-Ost ([www.agraost.be](http://www.agraost.be) ou par téléphone au 080/22.78.96). Vous faites votre choix et vous renvoyez le bon de commande complété à Agra-Ost (par email, fax ou courrier). Vous réglez ensuite le montant de votre commande par virement bancaire **AVANT LE 15 OCTOBRE 2015.**

Les arbres (4 à 5 mètres) sont livrés racines nues. La livraison aura lieu un samedi fin novembre, la date et le lieu de livraison vous seront communiqués en temps utile.

Si vous souhaitez des informations techniques (choix des variétés, etc...), vous pouvez prendre contact avec Agra-Ost et Natagriwal au 080/22.78.96

#### CONTACT:

##### AGRA-OST & NATAGRIWAL

Klosterstraße 38, 4780 ST. VITH

Tél. 080/22.78.96 - GSM. 0496/25.39.57 - Fax. 080/22.90.96

Email : [agraost@skynet.be](mailto:agraost@skynet.be)

Web : [www.agraost.be](http://www.agraost.be) - [www.natagriwal.be](http://www.natagriwal.be)

##### PAYS DE HERVE-FUTUR

Val-Dieu 230, 4880 AUBEL

Tél/Fax : 087/66.10.33

Email : [secretariat@paysdehervefutur.be](mailto:secretariat@paysdehervefutur.be)

Web : [www.paysdehervefutur.be](http://www.paysdehervefutur.be)



En 2014, le logement public de Wallonie fête ses 125 ans d'activité. Cet anniversaire est une bonne occasion pour diffuser quelques informations issues du rapport d'activité annuel 2014 rédigé par Nosbau, qui gère les logements sur notre commune. La société de logement de service public Nosbau, qui a fêté ses 10 ans en 2013, remplace 2 anciennes sociétés : Nos-Cités et Baugenossenschaft Eupen.

**Patrimoine.** Le parc immobilier de NOSBAU se compose de 1.646 logements dont 1.586 logements sociaux, 50 logements moyens, 1 logement à loyer d'équilibre, 6 logements pris en gestion, 3 commerces ainsi que 383 garages et car ports.

En 2014, 27 nouveaux logements ont été mis en location dont 4 à Membach. Ainsi, la société totalise 40 logements sur notre territoire.

**Loyers.** Le loyer moyen d'un logement chez NOSBAU s'élève à 286€ (tous logements et toutes communes confondues), ce qui représente une évolution du loyer de 4.88% entre 2009 et 2014. Conformément aux dispositions légales, la société applique une surcharge de loyer dès la première chambre excédentaire. Cette surcharge est calculée en fonction du nombre de chambres et varie entre 25 et 150€.

Les arriérés de loyer, pour un montant de 166.661€, concernent 238 locataires dont 54.2% sont encore en place. La lutte contre les impayés est une priorité pour NOSBAU et plusieurs dossiers sont aux mains de l'avocat de la société pour récupération des loyers impayés.

**Locataires et attribution d'un logement.** 3541 personnes sont logées par NOSBAU en 2014. Pour notre commune, 82 personnes sont concernées.

Sur base des documents d'identité officiels, 78% des personnes hébergées sont de nationalité belge, 9% proviennent de l'UE et 13% de pays hors UE.

Afin de pouvoir bénéficier d'un logement NOSBAU, les candidats locataires doivent remplir 2 conditions. La première est ne pas être propriétaire ou usufruitier d'un logement habitable et la seconde, ne pas dépasser un plafond de revenus (42.400€ personne isolée, 51.300€ pour un ménage, augmenté dans les 2 cas de 2.500€ par enfant à charge) et ce sur base annuelle imposable.

Fin 2014, la société comptabilise 949 candidatures dont 63% des demandeurs sont belges. Le top 3 des communes demandées : Eupen, La Calamine et enfin Welkenraedt.

Malgré une hausse de 10% de désignations (133 sur 363 aboutissent à la signature d'un contrat de bail) le taux de refus enregistrés reste très élevé.

Finalement, il est constaté un taux d'inoccupation de 1.64%.

A noter : seuls 19% de l'ensemble des occupants perçoivent un revenu direct provenant d'un travail !

La lecture de ce rapport permet de constater que, conscients de la nécessité de pérenniser cet outil, les responsables de la société cherchent de nouvelles pistes pour promouvoir NOSBAU.

Finalement il est important de signaler que dans son rapport, le commissaire (réviseur d'entreprise) émet un avis avec mention « opinion sans réserve » sur le rapport du compte annuel et que l'exercice se clôture par un bénéfice de 943.003,78€.

Merci à celles et ceux qui œuvrent activement au bon fonctionnement de la société et qui contribuent ainsi au bien-être de nombreux citoyens (souvent démunis).

**Marie-Paule GOBLET présidente du CPAS, ayant le logement dans ses attributions.**

# Dossier: LA STATION SISMIQUE DE MEMBACH

La forêt de l'Hertogenwald recèle un trésor méconnu : elle abrite une station sismique considérée comme l'une des meilleures de Belgique. Installée en 1975, la station de Membach mesure sans relâche les plus petits mouvements de la terre. Elle transmet ses données à l'Observatoire Royal de Belgique, dont le service de sismologie-gravimétrie a pour mission d'observer l'activité sismique et d'étudier les données en cas de tremblement de terre ou d'autres mouvements sismiques.

L'activité sismique dans nos régions est modérée : si on y recense de nombreux tremblements de terre, ils sont la plupart du temps d'une magnitude tellement faible qu'ils ne sont pas ressentis par l'homme. Néanmoins, l'histoire nous indique que des séismes destructeurs avec des magnitudes pouvant atteindre 6.0 sont possibles chez nous ou chez nos proches voisins. D'où l'importance de suivre l'activité sismique, afin de disposer au plus vite de mesures lors d'un tremblement de terre, de pouvoir en calculer la magnitude et localiser son épicer. C'est l'Observatoire Royal de Belgique qui est chargé du maintien de la trentaine de stations disséminées en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Le service de sismologie-gravimétrie, basé à Bruxelles, remplit également d'autres missions, comme l'analyse des mesures, la transmission des résultats aux centres sismologiques internationaux, la recherche scientifique ou l'élaboration d'une banque de données électronique accessible en ligne par tous.

## La station de Membach

La première station sismique belge fut installée à Uccle en 1898. Elle restera la seule station de Belgique jusqu'en 1958, avant que le réseau soit progressivement étendu et modernisé. La station de Membach a été installée en 1975, suite au rehaussement du barrage de la Gileppe, afin de surveiller l'activité sismique qui aurait pu être induite par le remplissage du lac artificiel. Par la suite, elle a été développée et équipée d'appareils de mesure performants. Ceux-ci sont installés au bout d'une galerie de 130 mètres de long, dans une salle située à 48 mètres de profondeur.

La station de Membach est une des meilleures de Belgique grâce à sa situation idéale : le sol y est très dur, la température varie peu, le bruit de fond et les perturbations locales sont très faibles. Pour ces raisons, c'est cette station qui a été choisie dans les années 90 pour effectuer des mesures continues de la pesanteur.



L'entrée de la galerie creusée dans la colline à Membach, à proximité du lac de la Gileppe.

## Un double anniversaire pour la station de Membach

Un gravimètre à supraconductivité a été installé en août 1995 à Membach. En 2015, cela fera donc 20 ans que cet instrument mesure en continu les variations de la pesanteur. Cette année, cela fera aussi 40 ans que des sismomètres mesurent les vibrations de la Terre à Membach. L'Observatoire Royal de Belgique a l'intention de célébrer cet anniversaire en octobre 2015, en collaboration avec la direction de l'exploitation des barrages du Service Public de Wallonie. 3 journées sont prévues : **une journée officielle d'information** destinée au grand public et aux médias, le 14 octobre, et **deux jours de colloque scientifique** les 15 et 23 octobre 2015.



## Les appareils de mesure principaux

### Les sismomètres

Un sismomètre est un détecteur qui enregistre les mouvements du sol sous forme de signaux électriques. Si la plupart des stations sismiques ne sont équipées que d'un seul sismomètre, à Membach il y en a plusieurs. Ils sont reliés à l'Observatoire Royal de Belgique par une ligne à haut débit, ce qui permet de disposer de mesures quasiment en temps réel. En cas de séisme important, où que ce soit dans le monde, les sismomètres enregistrent les mouvements du sol et les mesures sont transmises aux centres internationaux. Elles serviront à analyser le phénomène, à comprendre son déroulement et seront utilisées afin de mieux connaître l'intérieur de la Terre.



### Le saviez-vous ?

Quand la Terre tremble, les ondes sismiques se propagent et sont perçues par les sismomètres. Cela se produit tous les jours, mais la plupart de ces secousses sont si faibles que personne ne les ressent. Ces microséismes minuscules peuvent être causés par des événements légers dans les pays proches, mais aussi par le trafic routier, ou même par les vagues frappant la plage, qui provoquent une certaine agitation du sol jusqu'à Membach, et bien au-delà vers le centre du continent !



## Le gravimètre à supraconductivité

Le gravimètre à supraconductivité mesure les variations temporelles de la pesanteur en calculant la force nécessaire à garder en équilibre une sphère en lévitation dans un champ magnétique. La sphère et les bobinages sont rendus supraconducteurs (c'est-à-dire que leur résistance électrique est nulle) par un bain d'hélium liquide à  $-269^{\circ}\text{C}$ . Cela permet une grande stabilité et une extrême précision des mesures des oscillations de la Terre.

Le gravimètre à supraconductivité de Membach enregistre les variations de la pesanteur  $g$  au dixième de milliardième près. Il n'existe qu'une trentaine de ces appareils dans le monde. Ils sont utilisés pour mesurer les séismes, mais aussi l'activité sismique les jours qui suivent et les conséquences de cette activité. Lors du séisme de Sumatra, qui a conduit au tsunami de 2004, par exemple, la station de Membach a enregistré des vibrations de la Terre allant décroissant jusqu'au 28 mars, lorsqu'un nouveau séisme frappa cette région.

Outre l'étude des séismes, le gravimètre à supraconductivité permet d'effectuer d'autres recherches, comme par exemple l'étude de l'effet des variations locales d'humidité dans le sol et du niveau des nappes aquifères. Une étude novatrice a ainsi permis récemment d'établir une corrélation importante entre les mesures hydrologiques (la quantité d'eau dans le sol de la forêt) et les mesures enregistrées par la station.



## Le gravimètre absolu

Comme les sismomètres, le gravimètre à supraconductivité est relatif : il ne mesure que les variations liées aux mouvements du sol. Pour obtenir ces mouvements en unités pratiques comme le mètre, il faut étalonner ces instruments à l'aide d'un gravimètre absolu. Celui-ci, basé sur le principe de la chute libre dans le vide d'un objet, permet de mesurer la valeur réelle de l'accélération de la pesanteur en n'importe quel point. La gravimétrie permet d'obtenir des informations complémentaires à celles que peut donner la séismologie. Ce gravimètre, de renommée internationale, est utilisé en métrologie, entre autres au Bureau international des poids et mesures. Il sert aussi en cartographie, à l'étude des déformations tectoniques ou des mouvements des eaux souterraines. La station de Membach, port d'attache du gravimètre absolu, est devenue le point de référence belge de mesure de la pesanteur, qui varie de quelques milliardièmes de  $g$  en fonction des saisons.

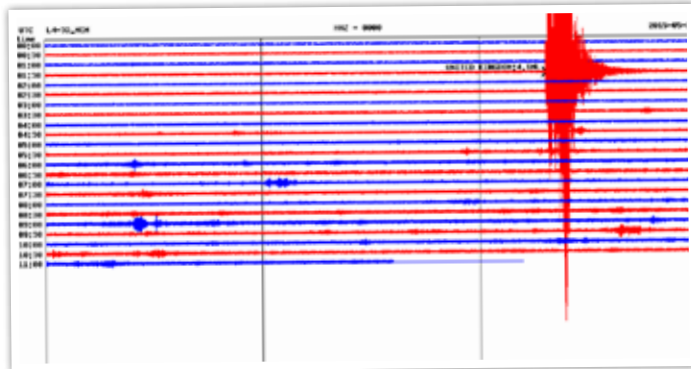


## L'accéléromètre

Lors de séismes importants, de magnitude supérieure à 3,5, les mouvements du sol dans la zone proche de l'épicentre deviennent trop forts pour pouvoir être enregistrés par les sismomètres. On a alors recours à des accéléromètres, conçus pour mesurer les accélérations fortes du sol, même à proximité de l'épicentre du séisme. Le réseau accélérométrique belge a été développé à partir de 1999, parallèlement au réseau sismique. Les premiers enregistrements ont eu lieu lors du tremblement de terre d'Alsodorf en 2002. Il comprend actuellement 18 stations, dont Membach, concentrées dans les zones les plus actives. Ce réseau est maintenant complété par 90 accéléromètres en cours d'installation dans toute la Belgique.

## Une station sismique, comment ça marche ?

C'est l'Observatoire Royal de Belgique qui assure la maintenance et l'analyse des données pour toutes les stations. Pour garantir la qualité des mesures, celles-ci sont installées de préférence sur un socle rocheux et dans des endroits peu perturbés par les activités humaines. Les stations enregistrent les ondes provenant de séismes se produisant dans le monde entier. Le temps d'arrivée de ces ondes est mesuré et transmis aux centres internationaux.



Relevé des mesures enregistrées à Membach lors du tremblement de terre du 22 mai dernier.

En cas de tremblement de Terre majeur ressenti en Belgique, l'Observatoire Royal de Belgique peut définir la localisation de l'épicentre et calculer la magnitude locale ; il a pour mission de diffuser ces renseignements aux autorités fédérales, en particulier au Centre Gouvernemental de Coordination et de Crise, ainsi qu'aux administrations régionales, provinciales ou communales. Par la suite, l'observatoire joue aussi un rôle d'information et se charge d'étudier les mesures recueillies au cours de l'événement.

## Vous avez ressenti un tremblement de Terre ? Venez témoigner !

Le site internet [www.seismologie.be](http://www.seismologie.be) organise des enquêtes pour rassembler des informations sur les effets des tremblements de terre :

- d'une part, auprès du public, qui peut répondre aux questions sur les pages web spécifiques qu'il trouve sur le site internet après un tremblement de terre,
- d'autre part, auprès des administrations communales, auxquelles un formulaire d'enquête officiel est immédiatement adressé.

Si vous avez ressenti un tremblement de terre, vous pouvez contribuer aux recherches en témoignant de votre expérience sur le site. Les données recueillies seront analysées en même temps que les paramètres relatifs à l'événement. Si nécessaire, un rapport sera transmis au SPF Intérieur qui, se basant sur l'évaluation de la magnitude et les différentes enquêtes, déterminera si l'événement doit être considéré comme une calamité, justifiant donc l'intervention du Fonds des calamités.

Par ailleurs, le site [www.seismologie.be](http://www.seismologie.be) propose de nombreuses informations sur la séismologie, les tremblements de terre récents, les projets en cours. Il permet notamment de consulter les relevés des différentes stations pratiquement en temps réel, ou, grâce à sa banque de données consultable en ligne, de rechercher des événements passés, en Belgique ou ailleurs.

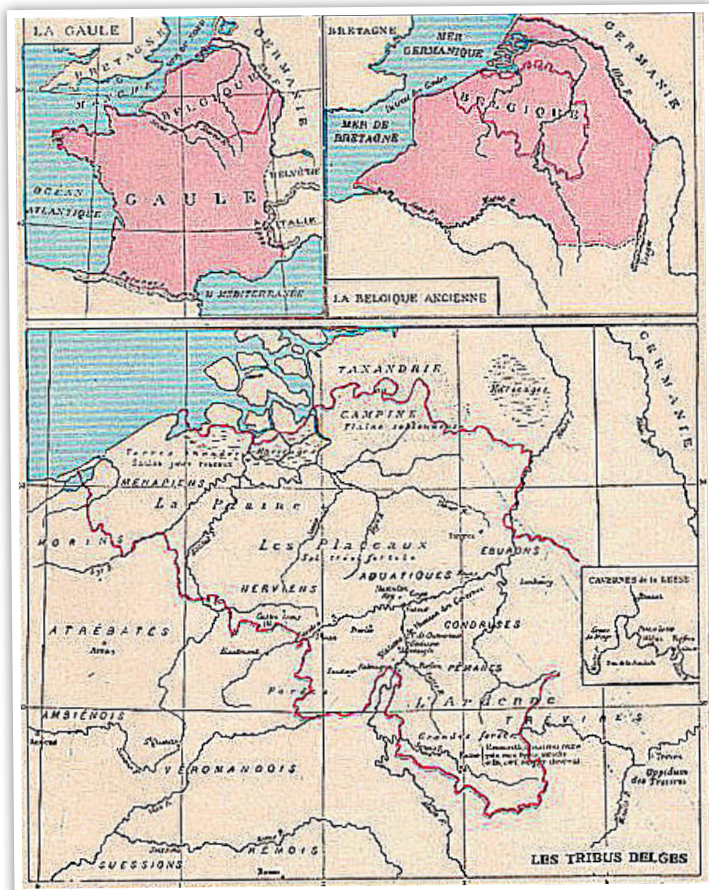
# Les Baelenois sont-ils des Eburons ? Oui, probablement !

Les **Éburons** étaient un peuple belge établi au nord-est de la (grande) Gaule au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

Jules César les considérait comme des Germains.

Le territoire des Eburons correspond aux provinces actuelles du Limbourg et de Liège en Belgique, au Limbourg hollandais et à une partie proche de l'Allemagne jusqu'à Aix-la-Chapelle. Ils occupaient les rives du Rhin entre Remagen et Düsseldorf, et celles de la Meuse, de Liège à Roermond. Selon Jules César : « les Éburons, dont la plus grande partie habite entre la Meuse et le Rhin, et qui étaient gouvernés par Ambiorix et Catuvolcos ».

A ceux qui s'étonneraient des grandes différences entre les noms de familles eupénoises, baelenoises et ceux de Butgenbach, Saint-Vith, Amel..., rappelons que, au-delà des Hautes Fagnes, les territoires n'étaient pas éburons, mais tréviens. La liste des abonnés au téléphone en témoigne encore aujourd'hui.



Carte situant les tribus belges

**Aduatuca** est une forteresse située « au centre de leur territoire ». Elle se situerait à l'emplacement de la ville actuelle de Tongres (certains chercheurs l'imaginaient à Limbourg (Dolhain) ! Mais cette théorie semble abandonnée depuis longtemps).

L'**origine du mot «Éburon»**, s'explique par une langue celte et non pas germanique. En effet, Ebuero est expliqué par le celtique \**eburo* - «if» ou «sanglier»

Les Éburons étaient connus pour la culture de l'if (Taxus). Cet arbre donne un bois fibreux, élastique et solide, d'une excellente qualité



pour la fabrication des arcs et flèches. Le meilleur bois d'if se cultivait dans nos régions. L'if se taille bien et les haies bien taillées que l'on retrouve actuellement ont une origine ancienne attestée déjà dans l'Antiquité. On retrouve un gros bouquet d'if sauvage à droite de la route Béthane-Chêne du Rendez-vous (à hauteur de l'ancien Chêne, non loin de ce carrefour)

L'if des Éburons était tellement apprécié en Gaule, qui avait son propre if, que cette qualité fut nommée ebuero. La ville suisse d'Yverdon s'appelait \*Eburodunum dans l'antiquité. *Ebuero* (if, taxus) + *dunon* (\**dun*, colline, village fortifié).

**Selon Jules César** qui l'écrit dans son ouvrage *Commentaires sur la Guerre des Gaules*, Ambiorix, un des deux chefs éburons avec Catuvolcos, a exterminé la 14<sup>e</sup> légion romaine avec ses 5 cohortes supplémentaires, lors de la bataille d'Aduatuca. Ceci se passa peut-être dans la vallée du Geer, en 54 avant J.-C. Il s'agit de la plus importante perte romaine de la Guerre des Gaules.

Jules César, dans les *Commentaires sur la Guerre des Gaules*, Livre VI, 31, parle des peuples de nos régions : « À l'Ouest des Tréviens (Trèves) et des Nerviens habitent les Sénons et les Rèmes, auxquels il faut ajouter les Atrébates et les Éburons ; puis, à la suite des Ménapes, sur le littoral même, viennent les Morins, et, après eux, les Bellovaques, les Ambiens, les Suessions et les Calètes jusqu'à l'embouchure du Sequanas. Le pays des Morins, des Atrébates et des Éburons offre le même aspect que celui des Ménapes, l'aspect d'une forêt, mais d'une forêt d'arbres très peu élevés, qui, tout en présentant une superficie considérable, n'a pourtant que les 4000 stades d'étendue que les historiens lui donnent. On désigne cette forêt sous le nom d'Ardenne ».

Ces nombreuses tribus de la Gaule, mais aussi les Germains et les Romains, étaient tous issus de migrations indo-européennes des siècles qui ont précédé. Les petites différences physiques dont parle César sont peu de choses en rapport aux traits généraux qui nous rassemblaient et nous rassemblent encore aujourd'hui.

**André Hauglustaine, Camille Meessen**

P.S : Bon à savoir : Les aiguilles des haies de l'if commun (*Taxus baccata*) contiennent de la baccatine, une substance précieuse utilisée dans la production de médicaments employés dans le traitement de plusieurs formes de cancer.

Sources:

- Sources diverses sur Internet
- Jules César, *Commentaires sur la Guerre des Gaules*, Livre V, VI.
- Travelling. André Hauglustaine. Bibliothèque de la Gileppe. 2011
- Le Grand Larousse encyclopédique en 10 volumes de 1961



## Le rouge-gorge



Il n'est pas nécessaire de faire une grande description du rouge-gorge. C'est l'oiseau le plus reconnu par tous. L'ami du jardinier, avec son air sympathique, son plumage brun avec sa gorge et sa poitrine orangées, ses grands yeux noirs et ses longues pattes foncées.

On l'appelle rouge-gorge alors que sa couleur de plastron est plutôt orange uniquement pour une question de consonance. Il est en effet plus agréable à entendre « quel beau rouge-gorge » plutôt que « quel bel orange-gorge » !

Attention toutefois, ne vous fiez pas aux apparences, il a beau avoir l'air sympathique, il n'en est pas moins agressif pour autant. Il voit rouge au propre comme au figuré. Il défend farouchement son territoire contre toute intrusion de ses congénères. C'est pour cette raison qu'il chante presque toute l'année. Il fait le tour de son domaine en exhibant sa poitrine rouge pour montrer qu'il règne en maître dans son territoire. Il s'ensuit parfois des combats au corps à corps qui peuvent aller jusqu'à la mort. Ne laissez pas traîner un morceau de tissu rouge sur son territoire, vous verrez ce qu'il en restera !

Ce comportement agressif envers le rouge pose d'ailleurs quelques problèmes à la saison de reproduction. La femelle se voit contrainte d'approcher du mâle en cachant autant que possible la couleur flamboyante de son plastron de manière à se faire accepter en tant que courtisane plutôt que d'être vue comme un envahisseur en quête d'un territoire. Pour ce faire, la femelle adopte une position de soumission tout en refermant ses ailes afin de dissimuler son plastron. Si le mâle accepte cette approche, il s'ensuivra une offrande de sa part (vers, chenilles...) et ainsi le couple sera formé.



C'est la femelle qui aura la charge de construire le nid. Celui-ci sera construit rapidement. Pour preuve, ce jardinier laissant sa veste le matin accrochée à son abri de jardin et qui, en la reprenant le soir, trouve un nid construit dans sa poche.



Que faire lorsque les 5 ou 6 œufs vont éclore et que sortent 5 ou 6 poussins pourvus d'un beau rouge sur la poitrine ? Ils risquent l'exclusion directe ou même la mise à mort !!! Et bien non, il n'en est rien, la nature a bien fait les choses : à la naissance, les jeunes rouges-gorges ont un plumage brun uniforme et ce n'est qu'après la mue de la 1<sup>ère</sup> année qu'ils arboreront leur couleur rouge.

On pense parfois avoir un rouge-gorge toute l'année dans son jardin. Bien souvent, il n'en est rien. Le rouge-gorge qui visite votre jardin au printemps n'est pas forcément celui qui visite votre mangeoire en hiver. Celui du printemps descend dans le bassin méditerranéen pour passer l'hiver sous des cieux plus cléments et est remplacé par un autre venu du nord ou de l'est. Des captures d'oiseaux bagués ont permis de voir des oiseaux venant de Suède, Finlande, Pologne et même de Russie. Certains de nos rouges-gorges passent toutefois l'hiver dans nos contrées et se déplacent plus ou moins en fonction de la nourriture naturelle disponible. On peut alors parler d'oiseaux sédentaires ou encore d'oiseaux qui pratiquent l'erratisme.

Le rouge-gorge est devenu un oiseau emblématique :

Son image est le logo de la ligue royale belge pour la protection des oiseaux.

Il est également le héros de plusieurs légendes. On raconte qu'il était un modeste oiseau brunâtre et qu'un jour il se posa sur la couronne d'épines que portait Jésus sur sa croix. Il ôta avec son bec une épine du front du Christ et c'est alors qu'une goutte de sang lui tacha la gorge. Le Christ le remercia par ces paroles : Par ton courage et ta miséricorde tu viens de gagner ce que tous les oiseaux de ton espèce auront jusqu'à la fin des jours ..., la couleur. Désormais tu te nommeras rouge-gorge.

Une autre légende raconte que le rouge-gorge cherchait un arbre pour s'abriter du froid pour l'hiver. Tous les arbres lui ont refusé l'hospitalité sauf le houx malgré ses feuilles piquantes.

Le rouge-gorge s'est blessé sur les piquants du houx, colorant ainsi son plumage de rouge.

Depuis lors, comme par punition, tous les arbres perdent leurs feuilles en hiver, sauf le houx qui a accepté de donner l'abri au rouge-gorge. En souvenir de cette histoire, le houx porte toujours des baies rouges.

Photos : Jean Marie Poncelet

**Desart Christian,  
guide nature**





## Avis aux amoureux de la nature et des déplacements « doux »!

CONFERENCE « Sentiers.be » le 6 octobre 2015



Les chemins et sentiers de Wallonie sont appréciés, voire enviés, et parcourus par un public nombreux et varié. Quel beau pays nous avons !

Cependant, les utilisateurs de ces petites voiries, qu'ils soient piétons, cyclistes ou cavaliers, sont parfois confrontés sur le terrain à des situations qui leur semblent anormales et auxquelles « Sentiers.be » tente d'apporter un éclairage précis, complet et vulgarisé, via son site Internet et ses actions de sensibilisation et d'information.

Pour rappel, « Sentiers.be » est une association sans but lucratif qui s'investit dans la défense et la promotion des chemins et sentiers publics pour les usagers non-motorisés, dans le cadre de la mobilité douce. Son action se veut pragmatique, constructive, positive, apolitique, multi- et intergénérationnelle, non marchande. L'asbl veille à des solutions concertées et respectueuses de la législation pour tous.

C'est pourquoi, suite à l'appel à projets annuel de « Sentiers.be », le Groupe Nature de la CLDR a le plaisir de vous inviter à la conférence de Monsieur Boris NASDROVSKY, Chargé de mission en mobilité et cartographie pour les « rendez-vous sur les sentiers » (RDVS) qui fêtent leur 10e anniversaire en 2015 !

### RV le mardi 6 octobre à 20 heures, rue de la Régence 1, Baelen, 2<sup>e</sup> étage

Boris NASDROVSKY est bio-ingénieur en gestion de l'environnement et aménagement du territoire et urbaniste. Il se fera un plaisir d'aborder pour vous les thématiques suivantes :

- Présentation de Sentiers.be
- Fonctions des chemins et sentiers
- Menaces des chemins et sentiers
- Projets liés aux chemins et sentiers (Réseaux communaux de mobilité douce, projets scolaires comme «les chemins de l'écolier», «chemin au naturel»...)
- Le décret relatif à la voirie communale
- Les projets locaux.

Il sera à votre disposition pour répondre à vos questions.

Dans la foulée de cet exposé, le **Groupe Nature de la CLDR** présentera son **projet de liaison douce Perkiets-Mefferscheid** par des chemins forestiers.

Ce projet est soutenu par Sentiers.be, par le DNF et la Commune, suite à la collaboration respective de Monsieur le Bourgmestre, Monsieur Pieper, Chef de Cantonement du DNF et Monsieur Nasdrovsky, qui ont parcouru et étudié le sentier avec le Groupe Nature.

Sentiers.be apprécie beaucoup le contenu de la balade-découverte envisagée, en raison de la richesse paysagère et de la mise en valeur variée du patrimoine proposée grâce aux indications de Mr Pieper.

Alors, ne ratez pas cette soirée conviviale, où vous pourrez vous informer, faire part de vos propres expériences ou questionnements et aussi proposer de vous investir pour votre village lors de la semaine des sentiers du 12 au 18 octobre 2015 !

#### Invitation gratuite

**Inscriptions souhaitées** auprès de Nadine ROBERT 0474 519993 ou nadinerobertnrj@gmail.com

## Tous à Mefferscheid les 17 et 18 octobre 2015 !

pour le 10<sup>e</sup> anniversaire de la « Semaine des sentiers »

Comme annoncé dans le bulletin communal précédent, le Groupe Nature de la CLDR a décidé de répondre à l'**appel à projets de Sentiers.be**, et par la même occasion à une demande latente de la Commune, en proposant l'aménagement d'une **liaison douce entre Perkiets et l'arboretum de Mefferscheid**.

Bien sûr, nous connaissons tous la petite route asphaltée interdite à la circulation qui relie ces deux points et est très praticable à vélo via le chêne du rendez-vous.

Mais la nouvelle liaison proposée par le GT Nature, essentiellement piétonne, sera récréative et didactique et empruntera une majorité de chemins forestiers autres que la route asphaltée.

Elle fera varier les plaisirs en évitant de parcourir deux fois le même chemin et passera par une douzaine de points d'intérêts allant d'un arbre remarquable à un lieu de la mémoire, ou encore une zone d'exploitation forestière ou un point d'observation du gibier...

**Ce sentier vous sera présenté à la conférence du 6 octobre à Baelen.**

Cependant, le trajet en boucle proposé nécessite le débroussaillage d'un tronçon de 500 mètres sur deux mètres de large, parallèle à la route de la Baraque Michel, entre la vieille route du Trou Malbrouck et la RN 620 qui passe par l'arboretum de Mefferscheid.

**Alors nous faisons appel aux bénévoles de tous poils et de tous âges, mouvements de jeunesse, familles amies de la nature, randonneurs, naturalistes ... pour ouvrir la voie à ce tronçon de promenade que vous apprécierez sans aucun doute !**

### Pour tous, RENDEZ-VOUS à MEFFERSCHIED

les samedi 17 et dimanche 18 octobre 2015  
dès 9 heures et jusqu'à 17 heures

Si même vous ne disposez que de quelques heures, vous êtes les bienvenus !

- les bénévoles adultes entameront l'ensemble et défricheront en priorité les 50 m le long de la clôture à gibier côté Malbrouck, sur 2 m de large ;
- les mouvements de jeunesse et autres jeunes volontaires dégageront une trace de 2 m de large aux endroits moins boisés. Ils transporteront aussi les branches coupées ailleurs sur le sentier de 500 m, aux endroits indiqués par le DNF ;
- le DNF placera 3 ou 4 petites passerelles en bois pour enjamber des filets d'eau, fossés ou zones marécageuses et déboisera une allée dans le petit bois côté RN 620.

Rejoignez-nous pour cette **journée conviviale et solidaire au service de notre patrimoine** et de notre village !

Contribuons ainsi à souligner l'importance de ces petites voies publiques pour la nature, la mobilité douce, le tourisme durable, les activités sportives de plein air, les beaux paysages ...

**Emmenez** vos serpettes, coupe-branches, râteaux, cisailles, tronçonneuses et gants de travail !

Et n'oubliez pas votre pique-nique et vos vêtements adaptés au temps !

**Infos et inscriptions** : Nadine ROBERT 0474 519993  
nadinerobertnrj@gmail.com



**BAELEN** : La Bibliothèque se situe rue de la Régence (rampe à droite de l'Administration communale - ancienne école maternelle).

Tél. 087/76.01.23

**MEMBACH** : Le Dépôt se situe dans l'ancienne Administration communale, le local à droite en entrant. Tél. 087/74.24.58

**La bibliothèque est ouverte :**

## BAELEN

Lundi ..... de 13h30 à 16h30  
 Mardi ..... de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30  
 Mercredi ..... de 14h00 à 19h00  
 Samedi ..... de 09h30 à 13h30

## MEMBACH

Vendredi ..... de 13h30 à 15h30,

## VACANCES SCOLAIRES

Mercredi ..... de 10h00 à 19h00  
 Samedi ..... de 09h30 à 13h30

## Le prêt s'élève à :

(durée du prêt = 1 mois, renouvelable jusqu'à 3 mois)

- 10 centimes pour les bandes dessinées

- 20 centimes pour les livres adultes

- 1 euro pour les jeux.

## Ses collections comptent 19.198 ouvrages (livres, jeux, périodiques, multimédia).

Vous pouvez emprunter le nombre de livres que vous désirez. La bibliothèque peut vous procurer les livres dont elle ne dispose pas en dehors d'une semaine. La bibliothèque possède de nombreuses lectures scolaires en plusieurs exemplaires et elle peut vous en obtenir d'autres par le système du prêt inter-bibliothèques.

Elle est informatisée, ce qui permet de vous dire en quelques secondes, si elle possède le livre que vous demandez. A distance, grâce à l'adresse [bibliotheque@baelen.be](mailto:bibliotheque@baelen.be), vous pouvez réserver vos livres ou communiquer d'autres demandes directement à la bibliothèque.

La bibliothèque possède beaucoup de bandes dessinées, de romans pour adultes, pour ado et pour enfants, des documentaires, des revues et des jeux. Sie hat jetzt Bücher in Deutscher Sprache für Erwachsene, Jugendliche und Kinder.

Vous pouvez retrouver toutes les nouveautés dans les extraits du catalogue des collections de la bibliothèque qui sont régulièrement publiés sur le site internet de la commune de Baelen : [www.baelen.be](http://www.baelen.be), rubrique Ma Commune, Autres Services, Bibliothèque.

# AGENDA

Date	Détails	Lieu	Horaire	organisateur + infos
02/09/2015	Reprise des cours step-aérobic et abdos-fessiers	Foyer culturel Baelen	de 19h à 20h30	Société de gymnastique Gymba
27/09/2015	Conférence: le bien-être du chien	Foyer culturel Baelen	14h	Chiensheureux.be, voir article
27/09/2015	Concert Solidarité Villages	Eglise Baelen	17h	Solidarité Villages, voir article
04/10/2015	Balade: Astenet	Dép. devant la maison communale de Baelen	13h30	Voir article
04/10/2015	Balade mycologique	Dép. Perkiets	13h30	LAC, voir article
06/10/2015	Excursion surprise	Dép. devant la maison communale de Baelen	9h	Pensionnés de Baelen, voir article
06/10/2015	Conférence "Sentiers.be"	Salle du Conseil Baelen	20h	Voir article
10/10/2015	Rythmic Sports Day	Foyer culturel Baelen	de 12h à 18h	Kick Power Training, voir article
11/10/2015	Petit-déjeuner Oxfam	Réfectoire école communale Baelen	de 7h à 12h	LAC, voir article
17 et 18/10/2015	Aménagement liaison douce Perkiets-Mefferscheid	Arboretum Mefferscheid	de 9h à 17h	Voir article
08/11/2015	Balade: Sart	Dép. devant la maison communale de Baelen	13h30	Voir article
19/11/2015	Conférence: dangers et addictions du net	Salle du Conseil Baelen	20h	LAC, voir article



Avis aux personnes et organisateurs de

## BALS en lieux clos ou de MANIFESTATIONS en plein air

Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de

### REUNIONS PUBLIQUES EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR (bals, méga-soirées, autres festivités)

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune [www.baelen.be](http://www.baelen.be) Rubrique Vie administrative – Documents en ligne – Chargement de documents : « Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos », ainsi que « les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative » à respecter.

## Jürgen Claus aux expositions d'art internationales

L'artiste baelenois Jürgen Claus réside à Baelen avec sa femme Nora depuis 1989. Il participera cet automne à plusieurs expositions européennes. On pourra voir ses oeuvres à deux reprises au centre pour l'art et les médias (ZKM) de Karlsruhe. Cette institution sur l'art électronique actuel dans le monde diffuse, entre autres, des vidéos artistiques sous-marines de Jürgen Claus dans le cadre de «Exo-L'évolution» (du 31 octobre 2015 au 6 mars 2016). L'exposition met l'accent sur l'application artistique des nouvelles technologies et ouvre de nouvelles perspectives avec différents modules. Une autre exposition individuelle de l'art sous-marin de Monsieur Claus aura lieu du 8 au 19 septembre à la galerie Prodomo à Vienne.

Pour plus d'info: [www.juergenclaus.de](http://www.juergenclaus.de)



## Monument Kusy.

Ce samedi 25 juillet, sous des cieux peu cléments, a eu lieu la cérémonie commémorant le décès du sous-Lieutenant Stanley A. Kusy, disparu il y a déjà 72 ans.

Exceptionnellement cette année, des représentants de l'US Air Force ont fait le déplacement depuis leur base en Allemagne afin d'assister à cette commémoration.

Après les différents discours, les autorités communales ont invité toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié à la maison communale. Marcel Enstipp et Eddy Poncelet tiennent à remercier toutes les personnes qui, par leur participation, ont fait de cette cérémonie une vraie réussite.





**Pour la première fois à Baelen ! (Org. Le LAC)**  
**ORDINATEURS - TABLETTES - JEUX VIDEO - CONSOLES - SMARTPHONES.....**



**Comment surfer en toute sécurité sur le net. Dangers et addictions du net**

Par Monique Wouters.  
 Exposé et questions/réponses en toute convivialité.  
 Ouvert à toutes et tous.  
 Entrée gratuite (participation libre aux frais)  
 20H00 Salle du Conseil LE JEUDI 19 NOVEMBRE 2015  
 Maison communale de Baelen, rue de la Régence.

**Nombre de participant(e)s limité.**

Inscriptions (LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE) :  
 <naththonnissen@hotmail.com> ou 0486/90 23 63 OU 087/76 24 61



**Cette année, une fois de plus, le petit déjeuner OXFAM à BAELEN aura lieu pendant la semaine du commerce équitable à savoir le dimanche 11 octobre 2015.**

Depuis 24 ans en Belgique, les petits déjeuners Oxfam sont devenus LE rendez-vous annuel et convivial du commerce équitable : on y va en famille ou entre amis pour un moment de découverte et de partage, un rappel qu'un autre commerce est possible : celui qui met l'humain au centre de ses préoccupations.

Oxfam-Magasins du Monde soutient depuis toujours l'agriculture nord-sud et favorise également le local, une belle manière de mettre en avant tous les petits producteurs locaux. Cette année, l'accent est également mis sur l'égalité hommes-femmes. Il est primordial de mettre l'environnement mais aussi l'humanité au centre des débats. L'un ne va pas sans l'autre.

Découvrez, lors de ce petit déjeuner 2015, notre première campagne internationale « Let's work together », travaillons ensemble à l'égalité homme-femme ! Celle-ci révélera combien la pratique du commerce équitable, un travail digne et valorisé, peut changer le regard que les hommes et les femmes portent sur eux-mêmes et sur leur vivre-ensemble.

Envie d'en savoir plus ? De devenir un consomm'acteur ? On vous donne rendez-vous un matin d'octobre autour d'un délicieux petit-déjeuner équitable et solidaire

**Quand ?** Dimanche 11 octobre de 7h00 à 12h00  
**Où :** Réfectoire de l'école communale, rue de la Régence 1 à 4837 BAELEN  
**P.A.F. :** 6 € (adulte) 3 € (enfant)  
**Réservation souhaitée mais pas obligatoire :**  
 Nathalie THONNISSSEN : 0486/902.363  
 Sarah BECKERS : 0494/645.119  
 Une organisation du L.A.C. (Loisirs, Arts et Culture) de BAELEN-MEMBACH.



**OHE CHAMPIGNORAMMASSEURS !**



Le dimanche 4 octobre prochain, le L.A.C. vous invite à une **BALADE MYCOLOGIQUE à la découverte des CHAMPIGNONS DES BOIS.**

Deux spécialistes nous accompagneront :

Diego Costales est licencié en mycologie de l'université de Lille et consultant pour le Centre Antipoisons (Ouf! diront certains...). Egalement moniteur de pêche à la mouche, il organise des initiations plus poussées à la mycologie à Erezée, ainsi qu'un festival de la tomate.

Jean-Marie Hamoir est guide nature et mycologue autodidacte très pointu. Il guide de nombreuses balades dans la région de Rendeux et a écrit plusieurs articles sur les champignons, par exemple sur le très rare « Hygrophore de Mars » que l'on trouve à la fonte des neiges.

Ils vous conseilleront quant à votre récolte personnelle et vous feront également découvrir d'excellents champignons souvent méprisés parce que méconnus, et pourtant appréciables quand tous les ramasseurs du matin ont emporté les plus connus.

Rendez-vous à 13 heures 30 derrière la frieterie de Perkiets à Membach.

Chaussez-vous et couvrez-vous de façon adaptée pour parcourir les sous-bois, mais nous ne ferons néanmoins pas une longue marche !

Armez-vous de votre panier et de votre bonne humeur !

À l'issue de la récolte, vers 16 H, après le tri des cryptogames, les mycophiles se muèrent en mycophages pour déguster cèpes, giroles et autres coprins (ou individus plus originaux ?) servis en « toasts aux champignons » à La Cantellerie, (rue de la Régence) à Baelen.

Une participation aux frais de 6 € sera demandée au départ pour couvrir la guidance, la cuisine et la dégustation (boissons proposées non comprises). Gratuit en dessous de 12 ans.

Afin de nous aider à la préparation de cet après-midi, nous vous recommandons de vous inscrire auprès de Richard Julémont et Nadine Robert aux numéros 0484 20 72 91, 0474 51 99 93 ou 087 70 06 51, ou encore Nathalie Thönnissen 0486 90 23 63.

Alors vite ! Tressez l'osier et graissez vos Pataugas ! Le LAC vous attend !



## Rhythmic Sports Day à Baelen



**Vous aimez le sport !**

**Vous aimez la musique !**

**Vous voulez évaluer votre condition physique !**

**Vous voulez simplement vous détendre quelques heures !**

Alors rejoignez-nous à notre journée sportive du samedi 10 octobre 2015 de 12h00 à 18h00 au Foyer Culturel de Baelen.

Vous aurez la possibilité de pratiquer le Kick Power Training, la Zumba fitness et le Tai Chi. Chaque cours est donné par un entraîneur diplômé. Les cours se donnent alternativement, entrecoupés de petites pauses, pour vous donner la possibilité d'essayer les différentes disciplines. Vous aurez l'occasion de participer ou de quitter le cours à tout moment, comme il vous convient.

### Explications concernant les disciplines :

**Kick Power Training :** Le concept Kick Power Training tient à la fois de la boxe, des sports de combat et de l'aérobic. Le Kick améliore la condition physique, l'endurance cardiovasculaire, élimine le stress mental, tonifie tous les muscles du corps en vous amusant. Il n'y a aucun contact entre les participants, pas besoin d'accessoires quelconques. Vous travaillez avec votre corps !

**Zumba Fitness :** La Zumba a été inventée par le danseur et chorégraphe colombien Alberto « Beto » Perez. Lors du cours, l'instructeur exécute des chorégraphies simples, celles-ci sont reprises par les participants. Les exercices d'aérobic et de musculation s'enchaînent pendant des périodes plus intenses suivies de périodes plus calmes (stratégie d'entraînement fractionné).

**Tai Chi :** art séculaire pratiqué comme une gymnastique de santé mais aussi comme un art martial interne, il allie la force interne, la souplesse, la fluidité, la force musculaire, l'équilibre, le bien-être. Il se décline en plusieurs styles, nous pratiquons le style yang sans contact entre les participants et dans le respect de tous. Il n'y a aucune contre-indication car chacun le pratique à son niveau.

Nous vous offrons la possibilité de vous restaurer à la cafétéria, boissons et collations sont prévus pour tout le monde, sportifs et spectateurs.

Si la mise en forme avec le Kick Power Training vous intéresse, nous vous invitons à nous rejoindre à nos entraînements du mardi et du jeudi de 19h00 à 20h00 dans la salle de psychomotricité à l'école de Baelen. Nos entraînements se donnent en continu, également pendant les périodes de vacances scolaires.

Personne de contact : Walter au 0486 15 56 73

<http://kai-ki.be/519993> ou 087 70 06 51,  
ou encore Nathalie Thönnissen 0486 90 23 63.



## LA «SOCIÉTÉ ROYALE DE TIR SAINT-PAUL BAELEN» fêtera en 2017 ses 300 ans.

Le comité et la commission créée dans ce but souhaiteraient rassembler un maximum d'archives en vue de leur exposition éventuelle.

Ils font appel à tous ceux qui posséderaient quelques souvenirs (textes, documents, photos...).

Les documents pourraient être scannés ou prêtés.

Les objets seront gardés en lieu sûr avant de vous être rendus après cette même exposition.

Le cas échéant, vous pouvez contacter un membre du comité.

Merci d'avance.

## Les pensionnés de Baelen vous proposent :

**Lundi 7 septembre : DOMAINE VITICOLE et AUTORAIL du BOCQ (REPORT du 1er septembre, date initialement choisie)**

Départ de Baelen à 8H00, au parking précité. Trajet via Villers-le-Bouillet, où nous prendrons notre petit déjeuner. Ensuite, nous rejoindrons Emynes, au nord de Namur, pour la visite du domaine du Chenoy, premier domaine viticole de Wallonie.

Le repas de midi se dégustera à Thorembais / Saint-Trond.

Après-midi : Balade en autorail dans la vallée du Bocq, entre Ciney et Yvoir.

**Mardi 6 octobre : EXCURSION-SURPRISE**

Départ de Baelen, à 9H00, sur le même parking.

**Petite invitation qui devrait plaire :**

L'Amicale recherche des JOUEURS de CARTES désireux de venir nous rejoindre les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis du mois, à la salle de la Cantellerie, rue de la Régence n°6, à Baelen (en face de l'Administration communale, rez-de-chaussée du bâtiment du CPAS), de 14 à 18H00.

L'ambiance y est très conviviale et appréciée, de même que la dégustation d'un petit «4 heures» avec café et tartes !

**Bienvenue à toutes et à tous !**

**Responsables à contacter :**

**Léon CORMAN, Président : 087 / 76 40 36**

**Denise GERKENS-PALM, Secrétaire : 0477 / 81 18 65**

**Josette LEBAN-CORMAN, Trésorière : 087 / 76 31 74**

## BALADES

**Pour découvrir votre village et votre région, nous vous invitons à participer aux différentes balades organisées les dimanches suivants :**

**04.10 ASTENET**

**08.11 SART**

**Point de rencontre :** devant la maison communale de Baelen à 13h30

**Durée :** environ 2 h ou 8 km

**Difficulté :** aucune

**Équipement :** chaussures de marche – bottes

Les destinations des balades peuvent changer en fonction d'éléments indépendants de notre volonté.

**Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0477/56.38.64**

**Flas Gilberte et Louis : 087/76.33.89**

**Pirard Jos : 087/56.91.58**



## Solidarité Village Concert annuel.

Le groupe Solidarité Villages Baelen-Membach vous invite le dimanche 27 septembre à 17h au concert de la royale harmonie « Zur alten Linde » Weywertz sous la direction de Harmen Vanhoorne à l'Eglise de Baelen.

Avec le soutien du LAC Baelen-Membach, de la Communauté Germanophone et du SBBE (Symphonisches Blasorchester der belgischen Eifel)

Entrée gratuite. Nous comptons sur votre générosité pour soutenir nos actions.

Le groupe Solidarité Villages Baelen-Membach soutient depuis de nombreuses années des projets d'aide ici et ailleurs.

## GYMBA

La société de gymnastique GYMBA de Baelen signale que Laurent reprendra les cours de **STEP - AEROBIC et ABDOS-FESSIERS**

**le mercredi 02 septembre 2015 de 19h00 à 20h30 au Centre Culturel de Baelen.**

**Bienvenue à toutes et à tous!**

## Le Couvent du Garnstock

En 1983 la Fondation Culturelle St. François d'Assise (Asbl) a succédé aux Pères Franciscains. Cet ordre, actif dans la région de Baelen et d'Eupen depuis 1924, avait racheté le couvent construit dès 1909 par les Pères de l'Eucharistie pour créer une école secondaire, en vue de former des missionnaires pour le Brésil.

Dans les années 30, l'architecte Dominique Boehm conçut un bâtiment épuré, une église selon les idéaux des Frères Franciscains. La fresque murale représentant la vie de St. François d'Assise, les autels sculptés d'Anton Wendling, le tabernacle et le calvaire de Maria Hasemeier sont typiques de l'époque et uniques dans la région.

De 1941 à 1950 le domaine fut occupé successivement par une école normale, un endroit pour prisonniers politiques, un lieu d'incarcération. En Novembre 1951, les Franciscains reprirent l'enseignement qui perdra jusqu'en 1972. Après un incendie au Collège Patronné d'Eupen, une partie des classes fut transférée au Garnstock. Les bâtiments furent achetés par la Paroisse d'Eupen avec l'aide financière du Diocèse de Liège. En 1990, la Ville d'Eupen restaura l'aile gauche du complexe pour y installer des logements sociaux.

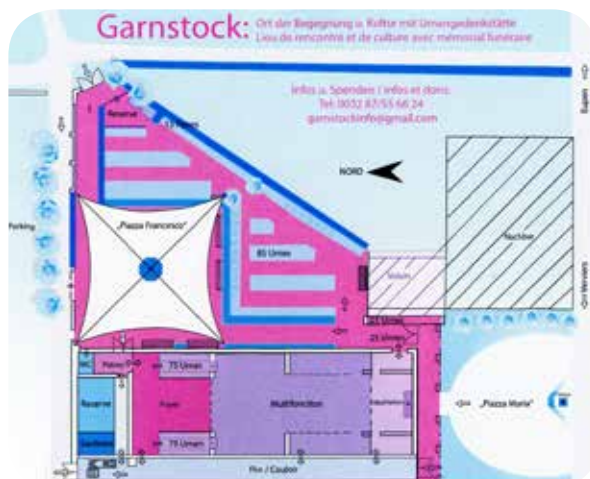


La Fondation St. François d'Assise essaie tant bien que mal de sauvegarder les bâtiments dont elle a hérité et de créer un endroit pour des échanges culturels et spirituels en organisant une série d'activités. Une demande d'aide a notamment été introduite auprès du Ministère de la Communauté Germanophone pour la réparation de la toiture abîmée, le remplacement des fenêtres vétustes et l'adaptation de la chapelle en vue d'activités culturelles multiples avec une partie aménagée en columbarium.

Une partie des bâtiments est ouverte au public, notamment dans le cadre de la route de l'Art « Vesdre-Gueule ». Vous y découvrirez des oeuvres religieuses d'Anton Wendling, Maria Hasemeier-Eulenbruch et Geraldo Roderberg. A voir route d'Eupen 224 à Baelen. Pour plus d'info: [www.garnstock.jimdo.com](http://www.garnstock.jimdo.com) ou [www.kunstroute-weser-goehl.de](http://www.kunstroute-weser-goehl.de)

### Contact:

Stiftung Sankt Franziskus von Assisi - Garnstock VoG  
Secrétariat: Hochstrasse 135, 4700 Eupen.  
Infos et dons : [garnstockinfo@gmail.com](mailto:garnstockinfo@gmail.com)



## Conférence sur le bien-être du chien

"Les maladies émotionnelles des chiens, mythes ou réalités?  
En quoi sommes-nous responsables et que faire pour améliorer notre relation avec nos animaux de compagnie?"



Cette conférence est animée par  
**Dr. Joëlle Hofmans**, vétérinaire  
comportementaliste denvf.

[www.joellehofmans.be](http://www.joellehofmans.be)

Au foyer culturel de BAELEN  
Rue de la régence 1  
4837 BAELEN

**Le 27 septembre 2015**  
à 14h00

### Uniquement sur réservation

Auprès de Fred Meurisse: 0475 42 12 16  
ou par email: [jocelynedemarco@hotmail.com](mailto:jocelynedemarco@hotmail.com)

**PAF: 7.00 €/pp**

ASBL  
**CHIENSHEUREUX.BE**  
Centre d'Instruction  
Membach



Rue de l'invasion, 50  
B-4837 BAELEN-MEMBACH  
0475 42 12 16  
[fred@chiensheureux.be](mailto:fred@chiensheureux.be)  
[www.chiensheureux.be](http://www.chiensheureux.be)  
Urch 1249

## Nouveau magasin

**ENFANTS DE LA PAIX, ASBL** est une association d'aide au Tiers Monde qui travaille depuis 34 ans avec et pour les enfants en Inde. Désireuse de continuer ses efforts de soutien aux plus pauvres, elle a ouvert un nouveau magasin de seconde main à Welkenraedt.

Vous y trouverez, tout comme dans notre magasin de Verviers, rue de l'Harmonie, 36 des habits en très bon état, de la petite brocante et des objets divers à un prix on ne peut plus démocratique.

Le magasin se situe rue de l'Eglise, 12 à 4840 Welkenraedt

et a ouvert ses portes le lundi 18 août 2014.

Il est ouvert tous les jours de la semaine de 10h à 16h. Samedi de 10 à 14h. Il est fermé le dimanche et jours fériés.

Tout le personnel étant bénévole, les bénéfices seront reversés en Inde pour la continuité de nos projets, à savoir :

- 2 homes pour enfants pauvres dans lesquels nous recueillons 250 enfants qui sont, tout au long de l'année, logés, nourris, habillés, soignés et scolarisés ;
- Tout en faisant de bonnes affaires, vous avez l'occasion d'aider les plus pauvres de l'Inde.

Adresse du secrétariat :

Rue de l'Eglise 27, 4840 WELKENRAEDT  
Tél : 087/88.17.45



**Le club de Volley Ball JBM VBC Baelen** vous propose ci-après le calendrier des rencontres à domicile pour les mois de septembre à décembre 2015.

Nous vous rappelons que l'entrée de la salle (Foyer Culturel et Sportif, rue de la Régence 1) est gratuite et la cafétéria est accessible à tous.

La rencontre réserve a lieu 1h15 avant l'heure indiquée.

**VENDREDI 18.09.2015 :** P1 Messieurs – Stavelot à 21h15  
**VENDREDI 25.09.2015 :** P2 Dames – Aubel à 21h15  
**VENDREDI 02.10.2015 :** P1 Messieurs – Saint-Vith à 21h15  
**SAMEDI 03.10.2015 :** P4 Dames – AAA à 18h15  
**VENDREDI 09.10.2015 :** P2 Dames – Athénée Verviers à 21h15  
**VENDREDI 23.10.2015 :** P2 Dames – St Jo Welkenraedt à 21h15  
**VENDREDI 30.10.2015 :** P1 Messieurs – Mortroux à 21h15  
**VENDREDI 06.11.2015 :** P2 Dames – Stavelot à 21h15  
**SAMEDI 07.11.2015 :** P4 Dames – Sporta EK à 18h15

**DIMANCHE 15.11.2015 :** P4 Dames – Athénée Welkenraedt à 18h00  
**VENDREDI 20.11.2015 :** P1 Messieurs – Grand Rechain à 21h15  
**SAMEDI 21.11.2015 :** P4 Dames – St Jo Welkenraedt à 18h15  
**VENDREDI 27.11.2015 :** P1 Messieurs – Dison Pepinster à 21h15  
**VENDREDI 04.12.2015 :** P2 Dames – Loncin à 21h15  
**VENDREDI 18.12.2015 :** P2 Dames – Athénée Verviers à 21h15  
**SAMEDI 19.12.2015 :** P4 Dames – Limbourg à 18h15

Le championnat des jeunes (pupilles et cadettes) débute en octobre 2015 (voir le site).

Si tu es née en 2001 ou après et que le volley t'intéresse, viens rejoindre notre équipe cadettes. Les entraînements ont lieu le mardi de 18 à 20 h à Baelen et le jeudi à Dolhain.

Si tu es née en 2000 ou avant, nos équipes P2 et P4 dames peuvent t'accueillir.

Toutes les informations sur les matchs et sur le club se trouvent sur notre site internet :

[www.jbmvc.be](http://www.jbmvc.be).

**Venez nombreux nous applaudir et nous soutenir !**





# SUIVEZ LE GUIDE, triez bien vos sacs bleus!

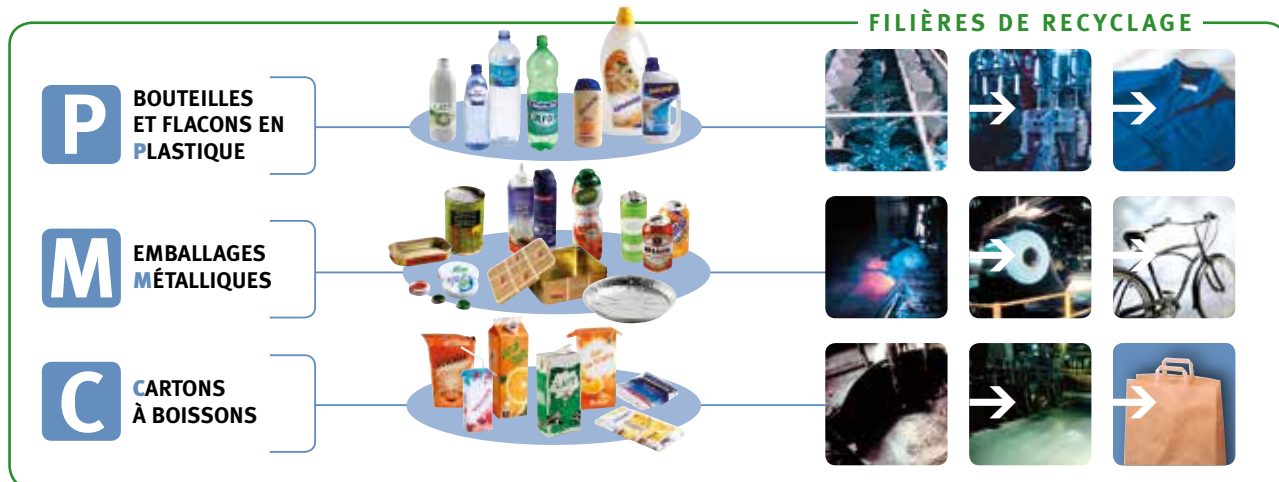
*Vous êtes de plus en plus nombreux à bien trier vos déchets P.M.C. (Bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et cartons à Boissons) et nous vous en remercions vivement! Cependant, il subsiste dans certains sacs bleus des emballages qui ne doivent pas s'y trouver. La différence entre les « PMC » et ceux qui n'en sont pas est parfois subtile, pour cette raison, nous vous expliquons vraiment pourquoi certains emballages ne doivent pas être déposés dans les sacs bleus. Ne dit-on pas qu'un « trieur averti en vaut deux » ?*

## QUELS SONT LES EMBALLAGES NON ADMIS ?

- **Les sacs en plastique, les ravers et barquettes en plastique, les pots de yaourt, les gobelets, les tubes, ...** sont constitués de types de plastiques tellement différents qu'il est improbable d'envisager leur recyclage. De plus, ils sont souvent fortement souillés par les produits qu'ils ont contenus, ce qui les exclut de la chaîne du recyclage. Ils doivent être déposés dans votre **poubelle ménagère**.
- **Le papier aluminium** n'est pas non plus le bienvenu, pourtant il s'agit d'aluminium mais il est tellement fin qu'il brûle au lieu de fondre. La matière est donc irrécupérable. Il doit être déposé dans votre **poubelle ménagère**.
- **Les emballages qui ont contenu des substances toxiques et/ou corrosives** comme les peintures, les pesticides, les solvants et les acides peuvent présenter un danger pour le personnel et les machines. Ils doivent être déposés au **Recyparc**.
- Enfin, il est important de ne pas glisser de **seringues** dans une bouteille en plastique! Elles sont particulièrement dangereuses pour les collecteurs et les trieurs, elles doivent être déposées au **Recyparc**. Et bien sûr, les perfusions ne sont pas non plus admises, elles doivent être déposées dans votre **poubelle ménagère**.



Donc, nous vous remercions de ne pas jeter tous ces emballages dans vos sacs bleus car ce ne sont **NI** des bouteilles, **NI** des flacons en plastique!



ENSEMBLE → TRIONS BIEN → RECYCLONS MIEUX





